ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 71220

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes relatifs à l'accès aux transports en commun, que rencontrent, dans notre pays, les handicapés. En effet, le Parlement européen a voté au mois de février dernier une loi d'orientation rendant obligatoire l'accessibilité des autobus et des autocars aux personnes handicapées. L'association des paralysés de France des Alpes-Maritimes souhaite que le Parlement français ratifie rapidement cette loi. Il lui demande en conséquence de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle entend prendre pour que cette loi soit inscrite, dans les délais les plus courts, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : M. Rudy Salles
Circonscription : Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71220
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7364